La rentrée invite à revenir sur les publications qui ont marqué cette pause estivale.

Le ton est donné le 8 juillet 2025, lorsque la **Cour des comptes** publie son rapport sur la « Prévention et prise en charge précoce du diabète ».
Ce rapport nous confirme que le diabète est « une maladie en hausse en lien avec l'augmentation de l'obésité, le vieillissement de la population » et est « socialement inégalitaire ». Il nous rappelle que c'est une maladie qui coute cher à l'Assurance Maladie. Il regrette le manque de détection précoce qui nuit à la prise en charge (30% des nouvelles prises en charge ont déjà des complications spécifiques de la maladie). Il affirme que l'enjeu de sa prise en charge porte sur la mise en œuvre de thérapeutique visant à réduire les facteurs de risques associés au mode de vie des patients.
Les acteurs engagés autour du diabète sont invités à privilégier la mise en œuvre d'un programme nutritionnelle personnalisé et adapté ainsi que d'une activité physique adaptée, associée à une démarche d'éducation thérapeutique du patient pour l'outiller au mieux pour comprendre et gérer sa maladie.

La Haute Autorité de Santé publie quelques jours plus tard, le 16 juillet 2025, sa recommandation sur le « Parcours de soins du patient adulte vivant avec un diabète de type 2 » en complément de ses recommandations sur la « Stratégie thérapeutique du patient vivant avec un diabète de type 2 » de juin 2024.
Cette dernière recommandation s'inscrit en cohérence avec la publication de la Cour des comptes. Elle offre une vue d'ensemble au parcours du patient diabétique et met en avant 14 messages clés parmi lesquels : dépistage précoce, prévention, prise en charge non médicamenteuse de première intention, pratique d'une activité physique régulière, plan de soins diététique, multidisciplinarité, etc.

Enfin et à titre d'illustration, un décret du 8 aout 2025 autorise l'expérimentation d'un parcours de soins non médicamenteux pour les patients atteints d'un diabète de type 2 avec complication dans les régions Grand Est, Hauts-de-France et Guadeloupe - Saint-Martin - Saint-Barthélemy.
« Ce parcours comprend, en fonction des besoins de la personne, un bilan de condition physique et des capacités fonctionnelles, qui donne lieu à l'élaboration d'un programme d'activité physique adaptée, un bilan diététique, un bilan psychologique ainsi que des consultations de suivi diététiques et psychologiques. »

Gageons que ces orientations offrent des concrétisations pérennes au service de l'amélioration du quotidien des personnes vivant avec un diabète de type 2 !

Pour en savoir plus : https://www.diabeteoccitanie.org/ressources/prise-en-charge-du-diabete-textes-de-reference
View PDF